

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers semestriels
30 juin 2005

Le 2 août 2005

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons vérifié les bilans de **Capital régional et coopératif Desjardins** (la « Société ») au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004, et les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie des périodes de six mois terminées les 30 juin 2005 et 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2005 et 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Capital régional et coopératif Desjardins

Bilans

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et l'actif net par action ordinaire)

	Au 30 juin 2005 \$	Au 31 décembre 2004 \$
Actif		
Investissements à impact économique québécois (note 4)	190 120	135 911
Placements (note 5)	332 244	334 680
Comptes débiteurs (note 6)	6 293	5 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 008	3 663
Logiciels (moins l'amortissement cumulé de 1 800 \$; 1 432 \$ au 31 décembre 2004)	1 440	1 808
Impôts sur les bénéfices	694	-
Impôts futurs (note 9)	1 397	1 906
	<u>584 196</u>	<u>483 247</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	834	1 327
Impôts sur les bénéfices	-	1 327
	<u>834</u>	<u>2 654</u>
Actif net	<u>583 362</u>	<u>480 593</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 8)	572 609	472 641
Bénéfices non répartis	10 753	7 952
	<u>583 362</u>	<u>480 593</u>
Nombre d'actions ordinaires en circulation	56 657 347	46 905 260
Actif net par action ordinaire	10,30	10,25

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

Capital régional et coopératif Desjardins

État de l'évolution des capitaux propres

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2005 et 2004

(en milliers de dollars)

	2005				
	<u>Bénéfices non répartis</u>				
	Capital- actions \$	Réalisés \$	Non réalisés \$	Total \$	Capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2004	472 641	15 779	(7 827)	7 952	480 593
Bénéfice net (perte nette)					
Perte nette réalisée au cours de la période, déduction faite des impôts de 498 000 \$	-	(555)	-	(555)	(555)
Variation de la partie non réalisée au cours de la période, déduction faite des impôts de 790 000 \$	-	-	3 365	3 365	3 365
Bénéfice net (perte nette) de la période	-	(555)	3 365	2 810	2 810
Opérations sur le capital-actions					
Émission d'actions ordinaires	100 595	-	-	-	100 595
Rachat d'actions ordinaires	(627)	(9)	-	(9)	(636)
	99 968	(9)	-	(9)	99 959
Variation nette au cours de la période	99 968	(564)	3 365	2 801	102 769
Solde au 30 juin 2005	572 609	15 215	(4 462)	10 753	583 362
	2004				
	<u>Bénéfices non répartis</u>				
	Capital- actions \$	Réalisés \$	Non réalisés \$	Total \$	Capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2003	371 967	10 415	(2 229)	8 186	380 153
Bénéfice net (perte nette)					
Bénéfice net réalisé au cours de la période, déduction faite des impôts de 732 000 \$	-	1 935	-	1 935	1 935
Variation de la partie non réalisée au cours de la période, déduction faite des impôts de (482 000 \$)	-	-	(2 053)	(2 053)	(2 053)
Bénéfice net (perte nette) de la période	-	1 935	(2 053)	(118)	(118)
Opérations sur le capital-actions					
Émission d'actions ordinaires	101 705	-	-	-	101 705
Rachat d'actions ordinaires	(502)	(10)	-	(10)	(512)
	101 203	(10)	-	(10)	101 193
Variation nette au cours de la période	101 203	1 925	(2 053)	(128)	101 075
Solde au 30 juin 2004	473 170	12 340	(4 282)	8 058	481 228

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Résultats

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2005 et 2004

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le bénéfice net (perte nette) par action ordinaire)

	2005 \$	2004 \$
Produits		
Produits réalisés		
Intérêts sur les placements	7 680	7 393
Gain à la cession de placements	912	4 093
Intérêts sur les débetures et dividendes	1 604	1 209
Perte à la cession d'investissements à impact économique québécois	(310)	(1 760)
Honoraires de négociation	908	429
Droits d'adhésion	214	287
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée		
Investissements à impact économique québécois	(5 761)	(2 535)
Placements	8 399	-
Effet initial de la comptabilisation des placements à la juste valeur (note 2)	1 517	-
	<hr/> 15 163	<hr/> 9 116
Charges		
Frais d'exploitation	9 307	7 292
Services aux actionnaires	1 115	1 245
Taxe sur le capital	275	219
Amortissement des logiciels	368	228
	<hr/> 11 065	<hr/> 8 984
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	4 098	132
Impôts sur les bénéfices (note 9)	1 288	250
Bénéfice net (perte nette) de la période	<hr/> 2 810	<hr/> (118)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	53 415 554	41 976 438
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire	0,05	0,00

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2005 et 2004

(en milliers de dollars)

	2005 \$	2004 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) de la période	2 810	(118)
Ajustements pour		
Gain à la cession de placements	(912)	(4 093)
Perte à la cession d'investissements à impact économique québécois	310	1 760
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée		
Investissements à impact économique québécois	5 761	2 535
Placements	(8 399)	-
Effet initial de la comptabilisation des placements à la juste valeur	(1 517)	-
Amortissement des logiciels	368	228
Amortissement des primes et escomptes sur les placements	1 645	1 499
Impôts futurs	509	(629)
Intérêts capitalisés	(308)	(270)
	267	912
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(3 528)	(812)
	(3 261)	100
Activités d'investissement		
Investissements à impact économique québécois	(65 901)	(36 216)
Acquisition de placements	(95 951)	(331 116)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois	5 929	334
Produit de la cession de placements	107 570	337 563
	(48 353)	(29 435)
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions ordinaires	100 595	101 705
Rachat d'actions ordinaires	(636)	(512)
	99 959	101 193
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période		
	48 345	71 858
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		
	3 663	5 397
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		
	52 008	77 255
Renseignement supplémentaire		
Impôts sur les bénéfices payés	3 075	1 372

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive et mission, administration et investissements

Loi constitutive et mission

Capital régional et coopératif Desjardins (la « Société ») est constituée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (L.R.Q.C. C-6.1) et est réputée avoir été constituée par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. La Société a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social ayant pour mission de :

- mobiliser du capital de risque en faveur des régions ressources du Québec (l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean) et du milieu coopératif;
- favoriser le développement économique des régions ressources par des investissements dans des entités admissibles exploitant leurs activités dans ces régions;
- appuyer le mouvement coopératif dans l'ensemble du Québec par des investissements dans des coopératives admissibles;
- accompagner les entités admissibles dans leur démarrage et leur développement;
- stimuler l'économie québécoise par des investissements sur l'ensemble du territoire du Québec.

Administration

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration normalement composé de 13 membres comme suit :

- huit personnes nommées par le président du Mouvement des caisses Desjardins;
- deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la loi;
- le directeur général de la Société.

Investissements

La Société peut faire des investissements minoritaires avec ou sans garantie ou cautionnement principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 000 000 \$ ou l'avoir net est inférieur ou égal à 50 000 000 \$.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La Société peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à la société d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, la Société ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

Au cours de chaque exercice à compter de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2006, la part des investissements de la Société dans des entités admissibles, de même que les autres investissements qualifiés, qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque et effectués à titre de premier acquéreur, doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de la Société pour l'exercice précédent et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles. Peuvent également être considérés dans les calculs les investissements effectués à titre autre que celui de premier acquéreur jusqu'à concurrence du tiers de l'ensemble des investissements effectués à titre de premier acquéreur dans cette entité admissible.

2 Modifications de conventions comptables

En janvier 2004, le Conseil des normes comptables a adopté la note d'orientation portant sur les sociétés de placement (NOC-18). Cette nouvelle norme exige que les sociétés de placement comptabilisent l'ensemble de leurs placements à la juste valeur. La Société a décidé d'appliquer cette norme prospectivement à compter de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2005. Les placements en obligations de la Société sont maintenant comptabilisés à la juste valeur et non plus au coût non amorti. Cette modification de convention comptable a eu pour effet d'augmenter le solde des placements et de la plus-value (moins-value) non réalisée de 1 517 000 \$, de diminuer le solde des impôts futurs de 289 000 \$ et d'augmenter l'actif net par action ordinaire de 0,03 \$ pour le porter à 10,28 \$ au 1^{er} janvier 2005.

De plus, les fonds engagés mais non déboursés ne sont plus présentés distinctement au bilan. Les fonds engagés mais non déboursés étaient auparavant présentés avec les investissements à impact économique québécois et déduits des placements. Cette modification de convention comptable a été appliquée rétroactivement et a eu pour effet de diminuer le solde des investissements à impact économique québécois et d'augmenter le solde des placements de 60 550 000 \$ au 31 décembre 2004. Cette modification n'a eu aucune incidence sur l'actif net, la perte nette ainsi que sur les flux de trésorerie de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour l'exercice présenté. Les principales estimations sont relatives à l'établissement de la juste valeur des investissements à impact économique québécois. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Investissements à impact économique québécois

Actions cotées

Les participations en actions cotées sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur est établie selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan. La valeur des actions dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte est ajustée d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction, de l'instabilité relative des cours du titre, ainsi que de l'importance de la participation détenue par rapport au flottant du titre.

Actions non cotées et débetures et avances

Les participations en actions non cotées et les débetures et avances sont inscrites à leur juste valeur déterminée selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la capitalisation du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements représentatif et la capitalisation ou l'actualisation des flux de trésorerie.

Les hypothèses significatives tenues en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Placements

Les placements consistent en des placements temporaires et en des obligations à la juste valeur. La juste valeur est calculée selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan. Jusqu'au 31 décembre 2004, les placements temporaires étaient inscrits au moindre du coût et de la juste valeur, et les obligations étaient inscrites à leur coût non amorti, déduction faite de la provision pour pertes, s'il y a lieu.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour la Société de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés comme passif à l'encontre des placements et sont inscrits à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont enregistrés aux résultats sous la rubrique « Intérêts sur les placements ». Au 30 juin 2005, la Société n'était pas partie à des transactions de vente à découvert.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Société conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. L'écart entre le coût d'achat et le prix de vente prédéterminé et l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé sont comptabilisés au poste « Intérêts sur les placements », selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Au 30 juin 2005, la Société ne détient aucun titre acquis en vertu de conventions de revente ni de titre vendu en vertu de conventions de rachat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires et des placements à court terme dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois.

Logiciels

Les logiciels sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois à cinq ans.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les impôts futurs sont calculés sur la différence entre les valeurs fiscales et comptables des différents actifs et passifs. Le taux d'imposition en vigueur lorsque ces différences se résorberont est utilisé pour calculer l'impôt futur à la date du bilan. Les actifs d'impôts sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'actif sera réalisé.

Constatation des produits

Intérêts et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Gains et pertes à la cession

Les gains et les pertes à la cession de placements et d'investissements à impact économique québécois sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût, sans égard à la plus-value (moins-value) non réalisée au cours d'exercices précédents, laquelle est renversée et prise en compte dans la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée de la période en cours.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Droits d'adhésion

Les droits d'adhésion sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Honoraires de négociation

Les honoraires de négociation sont comptabilisés lorsque le service est rendu et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Primes et escomptes

Les primes et escomptes sur les placements à échéance déterminée sont amortis selon la méthode du rendement effectif jusqu'à leur échéance. Les primes et escomptes sont comptabilisés dans les intérêts sur les placements.

4 Investissements à impact économique québécois

	<u>Au 30 juin 2005</u>		<u>Au 31 décembre 2004</u>	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Non garantis				
Actions ordinaires	48 278	46 994	36 619	37 381
Actions privilégiées	90 924	76 387	77 652	65 545
Débentures et avances	64 808	63 157	31 771	31 114
	<u>204 010</u>	<u>186 538</u>	<u>146 042</u>	<u>134 040</u>
Garantis				
Débentures et avances	<u>4 344</u>	<u>3 582</u>	<u>2 342</u>	<u>1 871</u>
	<u>208 354</u>	<u>190 120</u>	<u>148 384</u>	<u>135 911</u>

Les ententes d'investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les débentures et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 10,7 % et ont une durée moyenne résiduelle de 6,01 années.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La répartition des investissements par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Au 30 juin 2005		
	Investissements, au coût \$	Plus-value (moins-value) non réalisée \$	Juste valeur \$
Coopératives	29 421	(56)	29 365
Industriel	80 966	(10 207)	70 759
Santé et biotechnologies	39 361	(5 711)	33 650
Télécommunications	31 839	(1 955)	29 884
Technologies de l'information	26 098	(477)	25 621
Fonds d'investissement	669	172	841
Total	208 354	(18 234)	190 120

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2004		
	Investissements, au coût \$	Plus-value (moins-value) non réalisée \$	Juste valeur \$
Coopératives	4 475	-	4 475
Industriel	67 451	(7 230)	60 221
Santé et biotechnologies	32 750	(2 317)	30 433
Télécommunications	13 913	(219)	13 694
Technologies de l'information	29 181	(2 707)	26 474
Fonds d'investissement	614	-	614
Total	148 384	(12 473)	135 911

Les fonds engagés mais non déboursés sont présentés à la note 12.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5 Placements

a)	Au 30 juin 2005		Au 31 décembre 2004	
	Coût non amorti \$	Juste valeur \$	Coût non amorti \$	Juste valeur \$
Obligations				
Fédérales	82 905	85 999	82 176	82 585
Provinciales ou garanties	161 374	165 438	170 620	170 956
Institutions financières	54 440	56 386	53 024	53 541
Sociétés	23 609	24 421	28 860	29 115
Total	322 328	332 244	334 680	336 197

b) Répartition des placements par échéance

Obligations		Au 30 juin 2005			
Échéance	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$	
Coût non amorti	12 365	83 447	226 516	322 328	
Valeur nominale	12 000	78 575	214 447	305 022	
Juste valeur	12 387	85 525	234 332	332 244	
Taux moyen nominal	6,30 %	5,77 %	5,41 %	5,40 %	
Taux moyen effectif	2,93 %	4,06 %	4,37 %	4,23 %	
Obligations		Au 31 décembre 2004			
Échéance	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$	
Coût non amorti	-	84 537	250 143	334 680	
Valeur nominale	-	80 060	221 102	301 162	
Juste valeur	-	85 010	251 187	336 197	
Taux moyen nominal	-	5,75 %	6,56 %	6,34 %	
Taux moyen effectif	-	3,83 %	4,41 %	4,27 %	

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6 Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2005 \$	Au 31 décembre 2004 \$
Intérêts à recevoir sur les placements	2 683	3 740
Taxes de vente à recevoir	332	229
Autres comptes débiteurs	3 278	1 310
	<hr/>	<hr/>
	6 293	5 279
	<hr/>	<hr/>

7 Comptes créditeurs et charges à payer

	Au 30 juin 2005 \$	Au 31 décembre 2004 \$
Entités du Mouvement des caisses Desjardins		
Services aux actionnaires	513	1 055
Autres	321	272
	<hr/>	<hr/>
	834	1 327
	<hr/>	<hr/>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8 Capital-actions

Autorisé

La Société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 000 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 1 325 000 000 \$.

Dans une annonce du ministre des Finances du Québec le 11 mars 2005, la limite annuelle pour l'accroissement du capital-actions pour l'exercice 2005 a été réduite à 100 000 000 \$. Dans le budget du 30 mars 2004, la limite annuelle avait été réduite à 100 000 000 \$. Ces réductions, ainsi que les réductions des exercices précédents, font en sorte que la limite cumulative sera de 575 000 000 \$ au 28 février 2006.

Émis et payé

	Au 30 juin 2005 \$	Au 31 décembre 2004 \$
56 657 347 actions ordinaires (46 905 260 en 2004)	572 609	472 641

Au cours de la période, la Société a émis 9 814 140 actions ordinaires (9 923 523 pour l'exercice 2004) en contrepartie de 100 595 100 \$ en espèces (101 715 850 \$ pour l'exercice 2004).

Au cours de la période, la Société a racheté 62 053 actions ordinaires (103 602 pour l'exercice 2004) en contrepartie de 636 039 \$ en espèces (1 061 836 \$ pour l'exercice 2004).

Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la Société que dans les cas suivants :

- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société depuis au moins sept ans;
- à la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours de la date de souscription;
- à la demande d'une personne qui l'a acquise de la Société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

De plus, la Société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la Société sur la base de la valeur de la Société déterminée selon les états financiers vérifiés.

9 Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial du Québec sur ses bénéfices. De plus, l'impôt fédéral sur les bénéfices inclut l'impôt des grandes sociétés.

a) Les impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

	30 juin 2005	30 juin 2004
	\$	\$
Impôts exigibles	779	879
Impôts futurs	509	(629)
	<hr/>	<hr/>
	1 288	250
	<hr/>	<hr/>

b) Le taux réel d'imposition sur les bénéfices diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	30 juin 2005	30 juin 2004
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 38,02 %	1 557	51
Impôt des grandes sociétés*	222	216
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts sur les bénéfices et le revenu imposable et autres éléments	(491)	(17)
	<hr/>	<hr/>
	1 288	250
	<hr/>	<hr/>

* L'impôt des grandes sociétés est établi en fonction du capital employé au Canada par la Société.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

c) Les impôts futurs comprennent les éléments suivants :

	Au 30 juin 2005 \$	Au 31 décembre 2004 \$
Actifs d'impôts futurs		
Plus-value (moins-value) non réalisée	1 880	2 371
Autres	64	222
	<hr/>	<hr/>
	1 944	2 593
Passifs d'impôts futurs		
Logiciels	(547)	(687)
	<hr/>	<hr/>
Actifs d'impôts futurs, montant net	<u>1 397</u>	<u>1 906</u>

d) L'achat d'actions de la Société donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, pour un montant égal à 50 % de l'ensemble des montants souscrits annuellement, jusqu'à concurrence d'un crédit d'impôt de 1 250 \$.

10 Flux de trésorerie

La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement s'établit comme suit :

	30 juin 2005 \$	30 juin 2004 \$
Augmentation des comptes débiteurs	(1 014)	(625)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(493)	78
Diminution des impôts sur les bénéfices	(2 021)	(265)
	<hr/>	<hr/>
	<u>(3 528)</u>	<u>(812)</u>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11 Opérations entre apparentés

Les principales ententes entre la Société et les sociétés du Mouvement des caisses Desjardins sont les suivantes :

- La Société a retenu les services de Desjardins Capital de risque inc. (« DCR »), société du Mouvement des caisses Desjardins, et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation complète de la Société, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion intervenue entre DCR et la Société est en vigueur pour un terme initial de 10 ans, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin d'un commun accord. Par la suite, elle sera renouvelée automatiquement pour des termes de 5 ans à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 18 mois, ne décide d'y mettre fin.

En vertu de cette convention, la Société s'est engagée à verser annuellement des honoraires de gestion équivalant à 3 % de la valeur nette moyenne annuelle des actifs de la Société, déduction faite de tout montant à payer pour l'acquisition de placements et du solde de la subvention non remboursable reportée. Ce pourcentage sera diminué à 2,5 % à compter de l'exercice de la Société suivant celui où la valeur nette des actifs aura atteint 750 000 000 \$.

- La Société a confié à Fiducie Desjardins inc., société du Mouvement des caisses Desjardins, les rôles de registraire et d'administrateur relativement aux transactions effectuées par les actionnaires. La durée de cette convention est de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005.
- La Société a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, société du Mouvement des caisses Desjardins, les activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. La durée de cette convention est de un an à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin. Elle sera renouvelée d'année en année aux mêmes conditions à moins d'un préavis écrit de trois mois donné par l'une ou l'autre des parties.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La Société est apparentée au Mouvement des caisses Desjardins. Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins. Toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange :

	30 juin 2005	30 juin 2004
	\$	\$
Résultats		
Caisse centrale Desjardins		
Intérêts sur les placements	681	380
Capital Desjardins inc.		
Intérêts sur les placements	690	824
Desjardins Capital de risque inc.		
Frais de gestion	8 695	6 942
Autres frais d'exploitation	181	77
Desjardins Sécurité Financière		
Frais d'exploitation	22	-
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Frais d'exploitation	73	116
Fiducie Desjardins inc.		
Services aux actionnaires	977	1 050
Autres frais d'exploitation	13	-

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Au 30 juin 2005 \$	Au 31 décembre 2004 \$
Bilans		
Caisse centrale Desjardins		
Dépôts à terme	50 000	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 216)	559
Capital Desjardins inc.		
Obligations	30 394	32 828
Desjardins Capital de risque inc.		
Comptes débiteurs	89	405
Desjardins Capital de risque, société en commandite		
Comptes débiteurs	24	-
Investissements à impact économique québécois	13 038	-
Comptes créditeurs et charges à payer	-	7
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Comptes créditeurs et charges à payer	25	11
Fiducie Desjardins inc.		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 039	10
Comptes créditeurs et charges à payer	513	1 055
Desjardins Capital de développement (Fonds régionaux)		
Comptes débiteurs	10	296
Valeurs mobilières Desjardins		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 863	1 766
Comptes débiteurs	1 042	-

12 Engagements

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par la Société mais non encore déboursés à la fin de la période. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. Le solde des fonds engagés mais non déboursés s'établit à 101 633 000 \$ au 30 juin 2005 (60 550 000 \$ au 31 décembre 2004). En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles d'ici la fin de la période et au cours des cinq prochains exercices se terminant les 31 décembre est le suivant :

	\$
2005 (6 mois)	54 996
2006	16 245
2007	13 818
2008	6 729
2009	5 000
2010	4 845

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La répartition des fonds engagés mais non déboursés par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Au 30 juin 2005
	Fonds engagés mais non déboursés, au coût \$
Coopératives	3 000
Industriel	6 877
Santé et biotechnologies	17 078
Télécommunications	6 543
Technologies de l'information	3 640
Fonds d'investissement	64 495
	<hr/>
Total	101 633
	<hr/>

13 Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des comptes débiteurs, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des comptes créditeurs et charges à payer est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances en cause.

Risque de crédit

Le risque de perte lié au crédit pour les placements provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. La Société réduit ce risque en traitant uniquement avec des sociétés affichant une bonne cote de solvabilité. Par conséquent, la Société estime que le risque d'inexécution et de crédit à l'égard de ces instruments est faible.

Risque de taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, à l'exception d'un dépôt à terme, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer ne portent pas intérêt. Le dépôt à terme de 50 000 000 \$ porte intérêt au taux de 2,54 % et vient à échéance le 5 juillet 2005.

La Société n'est pas contrepartie à des instruments financiers dérivés.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

14 Événement postérieur à la date du bilan

Le 4 juillet 2005, la Société a injecté 30 millions de dollars en espèces dans Desjardins – Innovatech S.E.C., société en commandite constituée le 29 juin 2005 en vertu des dispositions du Code civil du Québec dont la Société et Innovatech Régions Ressources, société d'État appartenant au gouvernement du Québec, sont les commanditaires initiaux et Desjardins Capital de risque inc. est le commandité initial et le gestionnaire. Desjardins – Innovatech S.E.C. est détenue à 53,1 % par la Société et à 46,9 % par le gouvernement du Québec. La part gouvernementale correspond à la valeur du portefeuille actuel d'Innovatech Régions Ressources, transféré à la nouvelle société en commandite. Dorénavant, Desjardins – Innovatech S.E.C. fera partie du périmètre de consolidation de la Société.

15 Chiffres correspondants

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés selon la nouvelle présentation adoptée pour la période en cours.

16 Relevé du coût des investissements à impact économique québécois

Le relevé du coût des investissements à impact économique québécois accompagné d'un rapport des vérificateurs est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet et sur SEDAR.